

**Nombre de  
membres en  
exercice :** 13

**Séance du lundi 25 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 13 novembre 2019, s'est réunie sous la présidence de Gilbert DAL PAN.

**Présents :** 9

**Sont présents:** Gilbert DAL PAN, Jean-François NOUZÉ, Mario OSSOLA, Béatrice BELANGER, Aurélie CHOUIN, Frédérique GRELLET, Evelyne MAGNIEZ, Dominique ETIENNE

**Votants :** 9

**Représentés:** Véronique GOUTTEBROZE

**Excuses:** Jérôme FLOGNY, Christophe CARON

**Absents:** Christophe SOKOLOWSKI, Carelle PAFELSON

**Secrétaire de séance:** Aurélie CHOUIN

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2019 est approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Objet : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : BATIMENTS PUBLICS  
AMENAGEMENTS ECOLE - DE 030 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** la demande d'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2020, pour les travaux d'aménagement de l'école, pour un montant de 10 670.29 € HT, pour l'aménagement de structure de jeux et mobilier de classe.

**ARRETE** les modalités de financement exposées dans le plan joint au dossier de demande de subvention :

- |                |                  |            |
|----------------|------------------|------------|
| • ETAT         | maxi 80% HT soit | 7 113.53 € |
| • FONDS PROPRE | soit             | 3 556.76 € |

**AUTORISE** Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces travaux,

**S'ENGAGE** à ne pas acheter le matériel avant la notification de l'attribution de l'aide sollicitée.

**Objet : ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN - DE 031 2019**

Suite à la délibération n° DE 024 2019 en date du 03 juin 2019, concernant l'acquisition des parcelles de terrain B747-B748 et B749 situées à côté de l'ancien stade de l'entreprise YMERIS, pour une superficie totale de 4 281 m<sup>2</sup>.

Cette acquisition va nous permettre d'agrandir notre domaine public pour la construction de la future station d'épuration.

Les négociations ont été entamées auprès du propriétaire pour un montant de 2€ le mètre carré.

Le Conseil Municipal entendu le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition, soit une surface de 4 281 m<sup>2</sup> pour un montant de 8 562 €. La Commune n'est pas assujettie à la TVA.

Les frais sont à la charge de la Commune et inscrits au budget 2019.

**Objet : VENTES PARCELLES DE TERRAIN - DE 032 2019**

Le 18 septembre 2019 Mme NUNDOO a exposé son projet sur la commune de Saint Loup de Naud, pour l'acquisition des parcelles C502-C506 et C510 pour une superficie totale de 749 m<sup>2</sup> appartenant à la Commune.

Cet ordre du jour étant reporté ce jour, le Conseil Municipal, entendu les avis de chacun, à l'unanimité des membres présents et représentés

**REFUSE** la vente des parcelles

**AUTORISE** le Maire a passer une convention de mise à disposition avec Mme NUNDOO, à titre gracieux, sous conditions, résiliable à tout moment et d'une durée d'un an renouvelable.

Objet : TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2020 - DE 033 2019

**Vu** l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique.

**Considérant** que la commune de Saint Loup de Naud est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Considérant** l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières

**DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, sur la Commune de Saint Loup de Naud

**DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de luminaires et la création de points lumineux sur le réseau d'éclairage public comme suit :

Remplacement de 17 luminaires à Saint Loup de Naud	17 169 € HT
Création d'un point lumineux rue Serge Veau	1 988 € HT
Remplacement de 6 luminaires Place Gérard Gauthier	5 731 € HT
Création d'un point lumineux Sente de la Potée	1 913 € HT
Remplacement d'un luminaire rue de Provins	974 € HT
Création d'un point lumineux rue aux Boeufs	1 111 € HT
Remplacement de 3 luminaires Foyer de Seine-et-Marne	2 436 € HT
Remplacement armoire électrique rue de Trainel	4 281 € HT

Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant Projet Sommaire à **35 603 € HT**

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux

**AUTORISE** le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatifs à la réalisation des travaux

**AUTORISE** le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes

**AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint Loup de Naud, pour être affiché le 28 novembre 2019, à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 08 août 1984.

La secrétaire de séance,  
Mme Aurélie CHOUIN



Le Maire,  
M. Gilbert DAL PAN.

